

DE: Victoria Márquez-Mees, Directeur du MICI

RÉFÉRENCE: Requête MICI-BID-HA-2017-0114 concernant le “Productive Infrastructure Program” (HA-L1076, HA-L1055, HA-L1081, et d’autres)

DATE: 23 janvier 2017

OBJET: **Notification d’enregistrement de la Requête**

Chers Requéants,

Je vous avise que nous avons examiné votre Requête et que nous procédons à son enregistrement conformément au paragraphe 20 de la Politique MICI (MI-47-6).

Comme nous l'avons indiqué précédemment, l'enregistrement est un processus administratif qui fixe le début de l'analyse d'admissibilité de la Requête en fonction des critères de recevabilité établis au paragraphe 22 de la Politique. Voici les étapes à suivre dans les prochaines semaines:

1. **Réponse de la Direction:** L'équipe responsable du projet est simultanément informée de l'enregistrement de votre Requête afin qu'ils puissent répondre aux questions qui y sont énumérées, en offrant la perspective de la Direction de la Banque. Pour élaborer et envoyer cette réponse, ils ont un délai maximal de 21 jours ouvrables, attendu le **22 février 2017**.
2. **Analyse d'Admissibilité:** Une fois que nous aurons reçu la réponse de la direction, dans un délai maximum de 21 jours ouvrables, nous publierons notre détermination au moyen d'un mémorandum d'admissibilité. La date limite pour la délivrance du mémorandum est le **23 mars 2017**.

Conformément au principe de transparence sous lequel nous exerçons nos activités, un dossier de votre Requête sera ouvert au [Registre Public](#) du site Web du MICI, où vous pourrez suivre le processus et où les documents publics seront publiés.

Pendant cette période, nous resterons en contact pour vous demander des informations et nous vous remercions à l'avance de votre disponibilité pour coordonner avec nous une mission sur le terrain.

Cordialement,